

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 3**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Avenant n° 1 à la convention "Relation Entreprises en appui du Service Emploi du Département des Bouches-du-Rhône" entre Emergences Compétences Projets et le Département des Bouches-du-Rhône.

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376**

## PRESENTATION

Par délibération n° 140 du 11 décembre 2015, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'allouer une subvention d'un montant total de 561.065,00 € à l'association Emergences Compétences Projets pour le financement de l'action « **Relation Entreprises en appui du Service Emploi du Département des Bouches du Rhône** ».

Cette convention a été signée, par les deux parties, le 17 mars 2016.

Dans l'article 7 de ladite convention, les modalités de versement du montant n'ont pas été déclinées pour chaque année.

Aussi, il convient de préciser par le présent avenant les montants alloués et les conditions de versement pour les années 2017 et 2018.

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

La dépense est imputée au chapitre 017 du budget départemental

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**Direction de l'Insertion**

Service de l'Emploi

☎ : 04.13.31.73.76

---

**Organisme : EMERGENCES COMPETENCES PROJETS**

**N° Dossier : 2017.3/25**

**Lieu de déroulement de l'action : Marseille**

**Intitulé de l'action: Relation Entreprises en appui du Service Emploi du Département des Bouches-du-Rhône**

**Programme : 16009 - opération : 1007131**

---

**AVENANT N°1 à la convention 2016-2018 entre le Département des Bouches-du-Rhône et EMERGENCES COMPETENCES PROJETS**

**Entre**

**Le Département des Bouches-du-Rhône**, représenté par sa Présidente, Madame Martine Vassal, autorisée à signer la présente convention par délibération n° de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 12 mai 2017;

ci-après désigné **le Département**,

**et**

**L'Association Emergences Compétences Projets**

Adresse : 5 rue de la République C.S 12383

13215 MARSEILLE CEDEX 02

Représentée par Mme / M.....ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e) ;

ci-après désignée **l'Organisme**,

*Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code du Patrimoine ;*

*Vu la délibération n°4 du Conseil Départemental des Bouches-du Rhône en date du 31 mars 2017, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) ;*

*Vu la convention initiale n°2015.10/230 autorisée par la Délibération n°140 votée en Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 11 décembre 2015 ;*

*Vu la délibération n° de la Commission Permanente du 12 mai 2017 décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de cette action ;*

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Par délibération n° 140 du 11 décembre 2015, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé d'allouer une subvention d'un montant total de 561.065,00 € à l'association Emergences Compétences projets pour le financement de l'action « **Relation Entreprises en appui du service Emploi du Département des Bouches du Rhône** ».  
Cette convention a été signée par les deux parties le 17 mars 2016.

Dans l'article 7 de ladite convention, les modalités de versement du montant n'ont pas été déclinées pour chaque année.

Pour l'année 2016, il a été payé 50 % du prévisionnel annuel, soit 92.191,00€ demandés par l'Organisme après notification de la convention signée.

Le solde, soit 92.191,00 €, sera alloué à l'Organisme à l'issue de l'action, sur présentation d'une liste des bénéficiaires du RSA placés et des bilans des 6 recrutements collectifs organisés.

Aussi, il convient de préciser par le présent avenant les montants alloués et les conditions de versement pour les années 2017 et 2018.

## **ARTICLE 1 : MODIFICATIONS**

L'article 7 : « **Montant et financement de l'action** » est complété comme suit:

### ***Pour l'année 2017 :***

- 50 % du prévisionnel annuel, soit 93.351,50 € demandés par l'Organisme après notification de l'avenant signé ;
- le solde, soit 93.351,50 € à l'issue de l'action, sur présentation d'une liste des bénéficiaires du RSA placés et des bilans des 6 recrutements collectifs organisés.

### ***Pour l'année 2018 :***

- 50 % du prévisionnel annuel, soit 94.990,00 € demandés par l'Organisme ;
- le solde, soit 94.990,00 € à l'issue de l'action, sur présentation d'une liste des bénéficiaires du RSA placés et des bilans des 6 recrutements collectifs organisés.

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS DIVERSES**

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

### **Signatures :**

### **Date :**

#### **Pour l'organisme**

#### **Pour le Département**

Le Président de l'organisme  
(avec tampon de l'organisme)

La Vice-Présidente du Conseil  
Départemental

Mme / M.....

Madame Marine PUSTORINO